

Liste des employeurs des secteurs public ou privé*

Susceptibles de signer un contrat en alternance (*contrat de professionnalisation – contrat d'apprentissage*)

Dans le champ professionnel des services sociaux, sanitaires, medico-sociaux, socio éducatif, protection sociale

Liste non exhaustive

- Caisses d'Assurance Maladie (Agricole, Mines....)
- Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
- Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- Conseils Généraux (Agences départementales de la solidarité, Maison Départementale du Handicap – Unité Territoriale d'Action Gérontologie UTAG – Unité Territoriale d'Action Sociale d'Insertion UTASI...)
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- Hôpitaux
- Instituts Medico-Educatifs (IME)
- Mairie
- Maisons de retraite
- Mutuelles protection sociale (MSA protection sociale du monde agricole...)
- Services à domicile
- Services à la personne
- Union Nationale de l'Aide des soins et des services à domicile (UNA)

Vous pouvez vous procurer des adresses d'employeurs sur le site de la Région Languedoc Roussillon (www.apprentissagelr.fr) du conseil général de votre département (rubrique Solidarité), de pôle emploi, du FINESS (<http://finess.sante.gouv.fr>), du CREA I (<http://www.creai-lr.fr/Annuaire-regional/Annuaire-des-etablissements/Recherche>), de l'annuaire Sanitaire et Social (www.sanitaire-social.com), de la CAF, (<http://www.mon-enfant.fr>) rubrique « je recherche »"

* *Les employeurs du secteur public ont uniquement accès aux contrats d'apprentissage.*